

Grille horaire prévisionnelle de Baccalauréat professionnel 3 ans pour la RS 2024

Enseignements	Seconde professionnelle				Première professionnelle				Terminale professionnelle			
	PAR ANNEE	PAR SEMAINE	PAR ANNEE	PAR SEMAINE	PAR ANNEE	PAR SEMAINE	PAR ANNEE	PAR SEMAINE	PAR ANNEE	PAR SEMAINE	PAR ANNEE	PAR SEMAINE
	ANCIENS HORAIRES		REFORME 2024		ANCIENS HORAIRES		REFORME 2024		ANCIENS HORAIRES		REFORME 2024	
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS												
Enseignement professionnel	330	11	360	12	266	9,5	294	10,5	260	10	231	10,5
Enseignements professionnels et français en co-intervention	30	1+1	15	0,5 + 0,5	28	1+1	14	0,5 + 0,5	13	0,5+0,5	-	
Enseignements prof et mathématiques-sciences en co-intervention	30	1+1	15	0,5 + 0,5	14	0,5+0,5	14	0,5 + 0,5	13	0,5+0,5	-	
Réalisation d'un chef d'œuvre	-		-		56	2	42	1,5	52	2	22	1
Prévention-santé-environnement	30	1	30	1	28	1	28	1	26	1	33	1,5
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	1	30	1	28	1	28	1	26	1	33	1,5
sous total		17		16		16,5		16		16		14,5
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX												
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	3,5	120	4	84	3	98	3,5	78	3	99	4,5
Mathématiques	45	1,5	60	2	56	2	56	2	39	1,5	55	2,5
Langue vivante A	60	2	60	2	56	2	56	2	52	2	55	2,5
Sciences ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	1,5	45	1,5	42	1,5	42	1,5	39	1,5	33	1,5
Arts appliqués et culture artistique	30	1	30	1	28	1	28	1	26	1	22	1
Éducation physique et sportive	75	2,5	75	2,5	70	2,5	70	2,5	65	2,5	66	3
CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION (b) et (c) (soutien au parcours)												
	90	3	30	1	84	3	28	1	91	3,5	33	1,5
sous total		15		14		15		13,5		15		16,5
FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL												
	4 à 6 semaines		4 à 6 semaines		6 à 8 semaines		6 à 8 semaines		8 semaines		6 semaines	
	30 semaines de cours		30 semaines de cours		28 semaines de cours		28 semaines de cours		26 semaines de cours		22 semaines de cours	
FINANCEMENT TOTAL	30 H + 2 H Co intervention		29 H + 1 H Co intervention		30 H + 1,5 H Co intervention		28,5 H + 1 H Co intervention		30 H + 1 H Co intervention		31 H + 0 H Co intervention	

CALCUL DU VOLUME COMPLEMENTAIRE HEURES PROFESSEUR
 (à l'exception des divisions isolées)

Pour la seconde et première professionnelles :

- Pour les divisions y ouvrant droit, le volume complémentaire est égal au nombre total des élèves par division divisé par 20, pour le secteur de la production, ou par 24 pour le secteur des services et multiplié par 16

- Pour les divisions mixtes dont les champs sont différents, le volume complémentaire est égal au nombre total des élèves par division, divisé par 20 pour le secteur de la production ou par 24 pour le secteur des services et multiplié par 8

Pour les terminales :

pas de modification du mode du calcul

Le multiplicateur reste à **13,5 h** ou **6,75 h** selon les situations